



AVIRON DU LAC BLEU

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Séance, Stage ou Adhésion (été / annuelle)

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'AVIRON DU LAC BLEU et toute personne adhérente ou effectuant un achat auprès de l'ALB.

1. A qui s'adresse notre activité ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 10 ans, sans limite d'âge supérieure. Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique. La personne inscrite atteste de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique de l'aviron. Un certificat médical est obligatoire pour une adhésion 3 mois ou 1 an.
- Savoir nager 25 m et maîtriser une chute dans l'eau.
- accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par l'ALB.

2. Cotisation

Le pratiquant, que ce soit une séance, un stage ou une adhésion doit s'acquitter d'une licence de la Fédération Française d'Aviron, incluse dans le prix de vente, comprenant une assurance responsabilité civile.

L'adhésion pour 3 mois ou 1 an à notre Association est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Une complémentaire vous est proposée par la Fédération Française d'Aviron. Les informations sont également disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil de l'ALB ou sur simple demande. Chaque adhérent est libre d'entreprendre les démarches auprès de l'assureur de la FFA et atteste en signant ce bulletin d'inscription en avoir été informé par l'ALB.

3. Comment s'inscrire ?

- Par courrier en nous retournant la demande d'inscription au stage ou d'adhésion accompagnée de votre règlement
- Sur place à notre base en début ou en fin des séances encadrées (Horaires sur notre site)

4. Attestation de natation

La pratique à la base nautique des activités d'aviron est subordonnée à la production d'une attestation de natation pour les mineurs. En s'inscrivant, le représentant légal atteste que le stagiaire est apte à savoir nager au minimum 25 m et maîtriser une chute à l'eau. Le gilet de sauvetage n'est pas obligatoire mais peut être fourni.

5. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- Chèque à l'ordre de l'AVIRON DU LAC BLEU, en précisant au dos les nom, prénom, de la personne inscrite (joindre le chèque à la demande d'inscription).
 - Chèques Vacances
 - Espèces (Euros)
- Pour les résidents hors Union Européenne :
- Espèces (Euros)

6. Vol, bris ou perte de matériel personnel :

L'Aviron du Lac Bleu décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques ...) durant les séances et stages.

7. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à une séance, un stage ou un abonnement entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité de nos séances et des rameurs pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

8. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit à l'ALB avec photocopie du justificatif.

- par e-mail : contact@avirondulacbleu.fr

- par courrier Aviron du Lac Bleu, 735 rue la morgerie, 38850 Villages du Lac de Paladru.

Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation. Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles. L'ALB se réserve le droit de modifier l'inscription d'un stagiaire si celui-ci ne correspond pas aux conditions demandées, (âge, niveau)

9. Annulation de stage.

L'ALB se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques trop défavorables, l'activité sera aménagée ou annulée. Ces annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

10. Remboursements

Tout stage commencé est dû en intégralité. En cas de force majeure, un remboursement sera fait de l'acompte versé pour les séances, stages, ou jours de stages non effectués, après envoi d'un courrier avec un RIB, un justificatif et dans les cas suivants : maladie ou accident corporel du stagiaire, décès au sein de la famille et convocation du stagiaire à un examen médical ou scolaire. Le virement sera effectué par l'ALB (délais de 3 mois). Aucun autre remboursement ne sera accepté. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté de l'ALB ne peuvent prétendre à remboursement.

11. Caution

Une caution peut être demandée pour la location de nos par d'autres clubs. La caution sera restituée en fin d'utilisation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

12. Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, par courrier ou mail à l'attention de l'ALB

13. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat de l'ALB.

14. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication de l'ALB ou autres documents faisant la promotion de l'Aviron (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'ALB.